Genève, le 7 janvier 2009

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Accords bilatéraux : un bilan positif pour Genève et sa région

A quelques semaines de l'importante votation sur la reconduction et l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes, le Conseil d'Etat genevois se réjouit du bilan extrêmement positif des Accords bilatéraux pour notre canton et sa région.

Depuis leur mise en œuvre en 2000, ces accords se sont révélé de véritables moteurs de croissance économique. L'Accord sur la libre circulation a largement encouragé l'établissement de nouvelles entreprises à Genève, en mettant à leur disposition toute la main d'œuvre dont elles avaient besoin. Pour la même raison, il a certainement évité de nombreuses délocalisations à l'étranger. C'est ainsi que le nombre d'emplois n'a cessé de croître pour atteindre près de 300'000 actuellement.

Ceci est dû aux effets de la conjoncture mais également aux multinationales qui s'installent et se développent ici en ayant la garantie de pouvoir recruter dans toute l'Europe les spécialistes dont elles ont besoin. Et comme le relève le conseiller d'Etat Pierre-François Unger : « Un emploi qualifié génère 3 ou 4 postes de travail dans l'économie locale ».

L'arrivée de travailleurs européens non seulement n'a pas provoqué une hausse du taux de chômage, mais au contraire s'est conjugué à une baisse de celui-ci. De 7,6% en janvier 2006, il est tombé à 5,7% en novembre 2008, alors que, dans le même temps, le nombre de frontaliers a augmenté de 35'000 à 62'000.

L'engagement de personnel en provenance de l'Union européenne ne doit pas entraîner de sous-enchère salariale. Pour protéger les travailleurs, le canton a adopté des mesures d'accompagnement, entrées en vigueur en 2004. Ces dernières ont bien joué leur rôle, comme l'a souligné le conseiller d'Etat François Longchamp. Après enquête, très peu de plaintes se sont avérées justifiées et le Conseil de surveillance du marché de l'emploi restera très attentif à ce risque. Autre effet positif des mesures d'accompagnement, l'augmentation du nombre de conventions collectives de travail en vigueur à Genève : aujourd'hui, 44% des entreprises et 44% des employé-es sont couverts par une convention collective de travail.

Si l'Accord sur la libre circulation des personnes n'était pas reconduit, les autres Accords bilatéraux seraient annulés du fait de la « clause guillotine » qui les lie automatiquement entre eux. Or, ces autres accords sont également des outils nécessaires à la prospérité de notre canton. C'est ainsi que l'Accord sur les transports terrestres est la base contractuelle pour le prélèvement de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations, instrument important de la politique de transfert des marchandises de la route vers le rail. Quant à l'Accord sur la fiscalité de l'épargne, son annulation serait extrêmement mal perçue par nos

voisins en cette période de crise financière, et risquerait d'entraîner des conséquences fâcheuses pour nos sociétés bancaires. La renégociation de tous ces accords pourrait bien se faire dans des conditions nettement moins favorable que par le passé.

Enfin, un refus de la libre circulation donnerait à nos voisins français un signal négatif qui risquerait d'être extrêmement préjudiciable à la région que nous sommes en train de construire. Les diverses formes de collaboration que nous établissons avec la France voisine nous permettent, par exemple, d'améliorer la fluidité du trafic en réalisant des liaisons performantes de transports en commun transfrontalières, telles que le RER franco-valdogenevois ou l'élargissement du réseau de tram. La charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois permet aussi d'engager une réflexion commune sur l'aménagement du territoire sans oublier les questions économiques, sociales et culturelles.

Et comme le souligne le conseiller d'Etat Robert Cramer « il est inimaginable qu'un réflexe de fermeture donne un signal aussi négatif aux pays européens, et en particulier à nos voisins français » alors que les Accords bilatéraux ont prouvé être mutuellement profitables. Particulièrement en cette période où les perspectives économiques sont moroses.

Pour tout complément d'information :

Mme Natacha Guyot Koelliker, département du territoire, ☎ 022 327 34 80.

Mme Anna-Karina Kolb, département de l'économie et de la santé, ☎ 022 327 37 65.

M. Bernard Favre, département de la solidarité et de l'emploi, ☎ 022 327 37 99.